

GRILLES DE NOTATION CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE

--

Grille pour les alpages ovins

Critères	Points max	Points alloués			Remarques
Niveau de la ressource pastorale					
Niveau ressource (choisir une seule valeur parmi celles proposées)					Le niveau de ressource se calcule à partir du chargement préconisé sur les surfaces mises en location. Il s'exprime en journées UGB/ha (bovins, équins) ou en Journées Brebis Pâturage/ha (nombre de brebis x nombre de jours d'utilisation de la surface louée* / surface louée*). *La surface louée doit correspondre à la surface effectivement pastorale : ne comptent pas les barres rocheuses, éboulis ou surfaces boisées sans ressource. Le chargement doit également correspondre à celui supporté par la surface effectivement louée par le propriétaire, et non un quartier ou un alpage entier si les surfaces appartiennent à plusieurs propriétaires.
Élevé (> 75 J.UGB/ha ou 500 JBP/ha)	25				
Bon (45 à 75 J.UGB/ha ou 300 à 500 JBP/ha)	20				
Moyen (20 à 45 J.UGB/ha ou 130 à 300 JBP/ha)	15				
Faible (< 20 J.UGB/ha ou 130 JBP/ha)	5				
Embroussaillage (choisir une seule valeur parmi celles proposées)					Pour les caprins, la notation est inverse : pas d'embroussaillage = 0 pts, forte présence d'arbustes = 10 pts
Pas ou très peu d'embroussaillage (< 10% surface)	10				
Présence significative d'arbustes (10 à 50% surface)	5				
Forte présence d'arbustes (> 50% surface)	0				
Topographie (choisir une seule valeur parmi celles proposées)					
Relief peu ou pas accidenté	10				
Relief moyennement accidenté (ou seulement certains quartiers)	5				
Relief très accidenté	0				
TOTAL niveau ressource pastorale / 45					

Cabanes					
Le principe sur un alpage gardé est d'avoir une cabane par quartier. On compte donc en premier le nombre de quartiers compris dans la location. On applique ensuite la grille de notation suivante pour chaque cabane. Puis on additionne le résultat de toutes les cabanes et on le diviser par le nombre de quartiers. <u>Les cabanes insalubres, < 12 m2 ou les caravanes valent 0 point.</u>					
Nombre de quartiers					
Cabanes Principales (≥ 3 semaines d'utilisation) (choisir une seule valeur parmi celles proposées)		CP1	CP2	CP3	
Cabane insalubre, trop petite (< 12 m ²), ou caravane	0				On considère ici l'état de la cabane tel que mis à disposition par le propriétaire, sans considérer les éventuelles réparations si elles ont été financées (auto-financement) par le loueur. Une cabane dont la construction a été financée (auto-financement) par le loueur n'est pas comptabilisée.
Problèmes structurels (fuite de toiture, fente dans le mur, problème d'isolation, fenêtre ne fermant pas...)	4				
Cabane en très bon état structurel	10				
Équipements cabanes (0 pour cabanes insalubres ou caravane)					
Chambre indépendante (hors combles)	5				Chaque équipement présent, en état de fonctionnement et financé (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur) cote pour les points correspondants.
Eau dans la cabane, évier, évacuation	2				
Douche	2				
Eau chaude	2				
Électricité	2				
Local de stockage indépendant fermé	3				
Système de chauffage	2				
Toilettes	2				
TOTAL cabanes principales /30					
Cabanes secondaires (< 3 sem d'utilisation) (choisir une seule valeur parmi celles proposées)		CS1	CS2	CS3	
Cabane insalubre, trop petite (< 12 m2), ou caravane	0				On considère ici l'état de la cabane tel que mis à disposition par le propriétaire, sans considérer les éventuelles réparation si elles ont été financées (auto-financement) par le loueur. Une cabane dont la construction a été financée (auto-financement) par le loueur n'est pas comptabilisée.
Problèmes structurels (fuite de toiture, problème d'isolation...)	8				
Cabane en très bon état structurel	20				
Équipements cabanes (0 pour cabanes insalubres ou caravane)					
Eau dans la cabane, évier, évacuation	2				Chaque équipement présent, en état de fonctionnement et financé (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur) cote pour les points correspondants.
Électricité	2				
Local de stockage indépendant fermé	2				
Système de chauffage	2				
Toilettes	2				
TOTAL cabanes secondaires /30					

Moyenne générale cabanes / 30				Correspond à la somme du TOTAL des cabanes principales et des cabanes secondaires, divisé par le nombre de quartiers. Si un quartier dispose de plusieurs cabanes, on ne conserve que la meilleure note pour ce quartier.
Ressource en eau (Choisir une seule valeur parmi celles proposées)				
Points d'eau (naturels ou aménagés) nombreux sur l'ensemble des quartiers, volume non limitant sur toute la durée de l'estive	15			Attention. Si la disponibilité en eau est le résultat d'aménagements passés (captage, abreuvoirs, impluviums...) seuls sont considérés pour la notation les aménagements en état de fonctionnement et financé (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur).
Au moins un point d'eau par quartier, volume pouvant être limitant sur certains quartiers	10			
Eau absente ou fortement limitée sur un ou plusieurs quartiers	5			
Absence d'eau (spontanée ou stockée)	0			
TOTAL ressource en eau / 15				
Petits équipements				
Accès véhicule à l'alpage	0 à 3			Seuls sont considérés les équipements en état de fonctionnement et financés (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur).
Accès véhicule aux cabanes principales	0 à 3			
Parc de tri / soins	2			
Abreuvoirs (abreuvement aménagé)	2			
TOTAL petits équipements / 10				
Déévaluation due à des contraintes de gestion				
Station de ski avec forte fréquentation estivale	-5 à -10			À considérer seulement hors contexte station de ski
<i>ou sentier de randonnée avec forte fréquentation</i>	0 à -5			
Pistes de descente VTT coupant le biais du troupeau	0 à -5			
Mise en défens au milieu du pâturage	0 à -5			
Coupes en zone louée sans traitement des rémanents	0 à -5			
Perte de jours de pâturage : 3 points/semaine de pâturage perdu (Profilage de piste de ski non revégétalisée, dates contraintes par la chasse, mise en défens de surfaces importantes...)	-3/sem			
TOTAL contraintes (max 20) points à soustraire				
Total général / 100				Total général = TOTAL niveau ressource pastorale + Moyenne générale cabanes + TOTAL ressource en eau + TOTAL petits équipements - TOTAL contraintes



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRILLES DE NOTATION CONVENTION PLURIANNUELLE DE PÂTURAGE

--

Grille pour les alpages bovins ou les parcours

Critères	Points max	Points alloués	Remarques
Niveau de la ressource pastorale			
Niveau ressource <i>(choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			Le niveau de ressource se calcule à partir du chargement préconisé sur les surfaces mises en location. Il s'exprime en journées UGB/ha (bovins, équins) ou en Journées Brebis Pâturage/ha (nombre de brebis x nombre de jours d'utilisation de la surface louée* / surface louée*).
Élevé (> 75 J.UGB/ha ou 500 JBP/ha)	25		
Bon (45 à 75 J.UGB/ha ou 300 à 500 JBP/ha)	20		
Moyen (20 à 45 J.UGB/ha ou 130 à 300 JBP/ha)	15		*La surface louée doit correspondre à la surface effectivement pastorale : ne comptent pas les barres rocheuses, éboulis ou surfaces boisées sans ressource. Le chargement doit également correspondre à celui supporté par la surface effectivement louée par le propriétaire, et non un quartier ou un alpage entier si les surfaces appartiennent à plusieurs propriétaires.
Faible (< 20 J.UGB/ha ou 130 JBP/ha)	5		
Embroussaillage <i>(choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			
Pas ou très peu d'embroussaillage (< 10% surface)	10		Pour les caprins, la notation est inverse : pas d'embroussaillage = 0 pts, forte présence d'arbustes = 10 pts
Présence significative d'arbustes (10 à 50% surface)	5		
Forte présence d'arbustes (> 50% surface)	0		
Topographie <i>(choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			
Relief peu ou pas accidenté	10		
Relief moyennement accidenté (ou seulement certains quartiers)	5		
Relief très accidenté	0		
TOTAL niveau ressource pastorale / 45			

Cabanes / Accès			
Pour les alpages bovins ou les parcours, la présence d'une ou plusieurs cabanes est indépendante de la notion de quartier. De plus, la cabane n'est pas toujours nécessaire, mais son absence nécessite d'avoir un bon accès à l'alpage ou au parcours.			
Cabanes <i>(choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			
Cabane insalubre, trop petite (< 12 m ²), ou caravane	0		On considère ici l'état de la cabane tel que mis à disposition par le propriétaire, sans considérer les éventuelles rénovations si elles ont été financées (auto-financement) par le loueur. Une cabane dont la construction a été financée (auto-financement) par le loueur n'est pas comptabilisée.
Problèmes structurels (fuite de toiture, fente dans le mur, problème d'isolation, fenêtre ne fermant pas...)	4		
Cabane en très bon état structurel	10		
Équipements cabanes (0 pour cabanes insalubres ou caravane)			
Chambre indépendante (hors combles)	5		Chaque équipement présent, en état de fonctionnement et financé (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur) cote pour les points correspondants.
Eau dans la cabane, évier, évacuation	2		
Douche	2		
Eau chaude	2		
Électricité	2		
Local de stockage indépendant fermé	3		
Système de chauffage	2		
Toilettes	2		
TOTAL cabanes /30			
Accès au lieu de gestion (depuis route goudronnée) <i>(choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			
Accès carrossable tout véhicule, < 15 min de piste	20		
Accès carrossable tout véhicule, > 15 min de piste	15		
Accès carrossable 4x4, < 15 min de piste	15		
Accès carrossable 4x4, > 15 min de piste	10		
Accès carrossable 4x4 mais accès difficile, > 20 min	5		
Pas d'accès carrossable, accès > 20 min à pied	0		
TOTAL accès / 20			
Note cabanes versus accès (sommes TOTAL cabanes + TOTAL accès, plafonné à 30 points)			

Ressource en eau <i>(Choisir une seule valeur parmi celles proposées)</i>			
Points d'eau (naturels ou aménagés) nombreux sur l'ensemble des quartiers, volume non limitant sur toute la durée d'occupation	15		Attention. Si la disponibilité en eau est le résultat d'aménagements passés (captage, abreuvoirs, impluviums...) seuls sont considérés pour la notation les aménagements en état de fonctionnement et financé (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur).
Au moins un point d'eau par quartier, volume pouvant être limitant sur certains quartiers	10		
Eau absente ou fortement limitée sur un ou plusieurs quartiers	5		
Absence d'eau (spontanée ou stockée)	0		
TOTAL ressource en eau / 15			
Petits équipements			
Parc de tri / soins	0 à 5		Seuls sont considérés les équipements en état de fonctionnement et financés (auto-financement) par le propriétaire (et non le loueur).
Abreuvoirs (abreuvement aménagé)	0 à 5		
TOTAL petits équipements / 10			
Déévaluation due à des contraintes de gestion			
Station de ski avec forte fréquentation estivale <i>ou sentier de randonnée avec forte fréquentation</i>	-5 à -10 0 à -5		À considérer seulement hors contexte station de ski
Pistes de descente VTT coupant le biais du troupeau	0 à -5		
Mise en défens au milieu du pâturage	0 à -5		
Coupes en zone louée sans traitement des rémanents	0 à -5		
Perte de jours de pâturage : 3 points/semaine de pâturage perdu (Profilage de piste de ski non revégétalisée, dates contraintes par la chasse, mise en défens de surfaces importantes...)	-3/sem		
TOTAL contraintes (max 20) points à soustraire			
Total général / 100			Total général = TOTAL niveau ressource pastorale + Note cabanes versus accès + TOTAL ressource en eau + TOTAL petits équipements - TOTAL contraintes